

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019518	Date d'inspection Le 26 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	10 juin 2022	
Commentaires : Il y a 2 enfants en bas âge avec 5 enfants de 2 ans. Discussion avec Mélanie concernant la transition. Information reçu que d'ici 2 semaines, les enfants en bas âge ne seront plus mélangés avec les 2 ans. Une visite aura lieu pour vérifier que la transition a eu lieu.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction des exigences d'affichage, de l'aire de repos, des effets personnels, de l'aire de jeu intérieur ainsi que le matériel et équipement de jeu intérieur. Observation de la collation pour certains groupes. Les enfants sortent à l'extérieur durant ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mai 2022

Date

original signé par

Denise Daigle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mai 2022

Date